



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2024-05

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 22 mars 2024.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY (arrive pour le vote de la délib. n°12) - M. Christian PRADAYROL (part après le vote de la délib. n°8) - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique MEUNIER - Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine LACOMBE (arrive pour le vote de la délib. n°8) représentant M. Philippe VIDAU - M. Eddie MARCOS représentant M. Jean-Paul FRONTY

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE - M. Jean-Jacques DELPECH représentant M. Francis COMBY

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine DELPECH-FRAYSSE représentant M. Frédéric GINESTE

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib FENNI représentant M. Christophe PROENÇA

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte administratif – exercice 2023

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Le compte administratif de l'exercice 2023 étant établi, il convient de prendre la délibération suivante afin d'en approuver les comptes.

Il s'agit d'un document d'enregistrement et de contrôle des dépenses et des recettes réalisées.

Il permet de :

- ☐ Comparer les prévisions et les réalisations,
- ☐ Déterminer les résultats à la clôture de l'exercice,
- ☐ Dégager les restes à réaliser.

Le Comité Syndical doit se prononcer expressément sur la gestion du Président et arrêter les comptes, après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considérés, de :

1°) donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<u>RECETTES</u>			
- Prévisions budgétaires totales (a)	8 070 299,07	6 233 242,92	14 303 541,99
Titres de recettes émis (b)	6 062 960,02	4 683 593,05	10 746 553,07
Réductions de titres (c)		140 000,00	140 000,00
Recettes nettes (d= b-c)	6 062 960,02	4 543 593,05	10 606 553,07
<u>DEPENSES</u>			
- Autorisations budgétaires totales (e)	8 070 299,07	6 233 242,92	14 303 541,99
Mandats émis (f)	3 468 857,92	5 360 507,27	8 829 365,19
Annulations de mandats (g)	-	1 063 431,15	1 063 431,15
Dépenses nettes (h=f-g)	3 468 857,92	4 297 076,12	7 765 934,04
<u>Résultats de l'exercice (d-h)</u>	2 594 102,10	246 516,93	2 840 619,03
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	- 876 507,17	1 689 651,17	813 144,00
<u>Résultat de clôture</u>	1 717 594,93	1 936 168,10	3 653 763,03
Recettes à réaliser	-		-
<u>TOTAL</u>	1 717 594,93	1 936 168,10	3 653 763,03
Dépenses à réaliser	- 16 718,43		- 16 718,43
RESULTAT DEFINITIF	1 700 876,50	1 936 168,10	3 637 044,60

2°) constater, pour le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4°) exprimer l'avis qu'il y a lieu d'approuver le compte administratif présenté pour l'exercice 2023, en ce qui concerne le budget du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Brive-Souillac.

Je désigne Monsieur Frédéric Soulier aux fins de faire procéder au vote du compte administratif et me retire de la salle.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 12

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président ne participe pas au vote

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20240328-2024-05-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024